

0170389F
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE EMILE COMBES
7 RUE DES CORDELIERS
17800 PONS
Tel : 0546923000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 27
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/06/2019
Réuni le : 20/06/2019
Sous la présidence de : Philippe Robin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à SAINT LARY 2020 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :
SAINT LARY
Séjour du 09/03 au 13/03/2020, organisé par le collège E Combes
40 élèves de niveau 5ème
Prix/famille : 280,00 euros
Prix/accompagnateur : 280.00 euros

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Robin
Prénom : Philippe
Signé le: 24/06/2019 16:52:35

0170389F
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE EMILE COMBES
7 RUE DES CORDELIERS
17800 PONS
Tel : 0546923000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/06/2019
Réuni le : 20/06/2019
Sous la présidence de : Philippe Robin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à BORDEAUX 2019, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BORDEAUX
Sortie pédagogique en octobre 2019, sur deux journées,
Organisé par le collège
127 élèves de niveau 4ème
Prix/famille : 5 euros
Prix/accompagnateur : 5 euros

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Robin
Prénom : Philippe
Signé le: 24/06/2019 16:52:37

0170389F
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE EMILE COMBES
7 RUE DES CORDELIERS
17800 PONS
Tel : 0546923000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Charte des sorties et voyages scolaires, mise à jour

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 34

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/06/2019

Réuni le : 20/06/2019

Sous la présidence de : Philippe Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration du 20/06/2019 VALIDE LA MISE A JOUR DE LA CHARTE DES SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Monsieur le principal propose aux membres du Conseil d'administration la mise à jour de la charte des voyages pour le collège E Combes de Pons, qui l'a validé.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Robin

Prénom : Philippe

Signé le: 24/06/2019 17:22:39



CHARTRE DES SORTIES ET VOYAGES SCOLAIRES

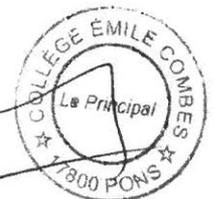


PONS, le 18/06/2019

Objet : Charte des voyages, précisant les modalités financières pour les familles

- 1) L'inscription d'une famille pour la participation de leur enfant à un voyage ou sortie scolaire vaut engagement. En signant le document d'inscription, la famille en accepte les conditions financières, à savoir effectuer les règlements par chèque (nom de l'enfant et mois d'encaissement au dos du chèque) dès la remise de la fiche d'inscription. Les règlements seront encaissés conformément à l'échéancier indiqué sur le document d'inscription.
- 2) En cas de demande d'annulation de la participation à un voyage, plusieurs cas de figure sont à envisager :
 - a- si la demande est justifiée par un motif reconnu par l'assurance annulation, sous réserve de la production du justificatif, l'établissement fera jouer l'assurance annulation pour que la famille soit remboursée ;
 - b- si la demande de désistement n'est pas justifiée par un motif reconnu par l'assurance annulation, la famille ne sera remboursée des sommes versées que si un élève remplaçant est trouvé. Dans le cas contraire, l'établissement ne sera pas tenu de rembourser les sommes déjà versées par la famille (sauf situation particulière urgente qui pourra entraîner un remboursement déduction faite d'une retenue de 20 % de la somme votée au CA).
- 3) Il est demandé aux parents de s'assurer que leur enfant, au moment du départ, soit bien en possession d'une carte d'identité à jour (ainsi que d'une carte européenne d'assurance maladie pour les voyages à l'étranger). Si tel n'est pas le cas, l'enfant ne pourra pas partir, et l'établissement ne pourra être tenu responsable de ce désistement.
- 4) Les parents s'assureront également que leur assurance scolaire (responsabilité civile) couvre correctement les dommages que pourrait occasionner leur enfant au cours d'une sortie ou voyage scolaire. Certaines assurances pratiquent en effet des franchises élevées dont les parents doivent avoir bien connaissance.
- 5) En cas d'aide financière du FSE, celle-ci est directement versée aux familles par le FSE et à posteriori du règlement.
- 6) Le règlement intérieur du collège s'applique à l'occasion du voyage ou de la sortie scolaire, les élèves s'engagent à le respecter (modulation possible en fonction des voyages pour l'usage des téléphones portables).

P. ROBIN, Principal



 (33) 05.46.92.30.00
 (33) 05.46.92.30.17

Collège : ce.0170389f@ac-poitiers.fr
 Intendance : int.0170389f@ac-poitiers.fr

BP 30050, 7 Rue des Cordeliers
17800 PONS

0170389F
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE EMILE COMBES
7 RUE DES CORDELIERS
17800 PONS
Tel : 0546923000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 35
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/06/2019
Réuni le : 20/06/2019
Sous la présidence de : Philippe Robin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à LONDRES 2020 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

LONDRES
Séjour du 14/03 au 18/03/2020, organisé par le voyageur CLUB EDUCO TOUR VOYAGES, à l'issue d'un appel d'offres
45 élèves de niveau 4ème
Prix/famille : 457,00 euros
Prix/accompagnateur : 457.00 euros

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0170389F
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE EMILE COMBES
7 RUE DES CORDELIERS
17800 PONS
Tel : 0546923000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 36
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/06/2019
Réuni le : 20/06/2019
Sous la présidence de : Philippe Robin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PARIS 2020 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

PARIS/FUTUROSCOPE
Séjour du 14/03 au 19/03/2020, organisé par le collège E Combes
50 élèves de niveau 3ème
Prix/famille : 315,00 euros
Prix/accompagnateur : 315.00 euros

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0170389F
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE EMILE COMBES
7 RUE DES CORDELIERS
17800 PONS
Tel : 0546923000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Motif des remises d'ordres sur factures demi-pension

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 40
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/06/2019
Réuni le : 20/06/2019
Sous la présidence de : Philippe Robin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide les motifs justifiant les remises d'ordres sur les factures demi-pension

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Demi-pension : motifs justifiant des remises d'ordres sur les factures
- Arrivées et sorties d'élèves dans l'établissement;
- Départs en voyages scolaires;
- Départ en stages, au conditions suivantes :
o TOUS LES ELEVES DE 3ème SECTION GENERALE + SEGPA qui font un stage obligatoire de 5 jours
o En section générale : les 3ème en alternance dérogatoire soit 4 stages dans l'année
o En SEGPA :
- Les 3ème qui réalisent des périodes de stages additionnelles (en plus de la semaine obligatoire de 3ème)
- Les 4ème, dans le cadre d'une initiation en milieu professionnel
ATTENTION : Les mini stages (1 et 2 jours) ne font quant à eux pas l'objet de remise d'ordre.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Robin
Prénom : Philippe
Signé le: 24/06/2019 17:25:08

0170389F
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE EMILE COMBES
7 RUE DES CORDELIERS
17800 PONS
Tel : 0546923000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 41
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/06/2019
Réuni le : 20/06/2019
Sous la présidence de : Philippe Robin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à FA 2020, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

FA
Sortie pédagogique en mai 2020
Organisé par le collège
Elèves de niveau 6ème
Prix/famille : Gratuit
Sortie pédagogique entièrement prise en charge par le collège, pour 2020. Conditions à faire voter au CA chaque année

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Robin
Prénom : Philippe
Signé le: 24/06/2019 18:33:30

0170389F
ACADEMIE DE POITIERS
COLLEGE EMILE COMBES
7 RUE DES CORDELIERS
17800 PONS
Tel : 0546923000

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 42
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/06/2019
Réuni le : 20/06/2019
Sous la présidence de : Philippe Robin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à ORADOUR 2020 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ORADOUR
Sortie pédagogique en mai 2020
Organisé par le collège
Elèves de niveau 3ème
Prix/famille : Gratuit
Sortie pédagogique entièrement prise en charge par le collège, pour 2020. Conditions à faire voter au CA chaque année

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Robin
Prénom : Philippe
Signé le: 24/06/2019 18:33:33